
Règlement particulier

Les épreuves, objet du présent Règlement, ne s'adressent pas aux débutants mais aux joueurs ayant une pratique régulière, assidue et demandeurs d'une pratique compétitive. L'enjeu de celles-ci est de faire émerger les meilleurs joueurs franciliens de moins de 11 ans, de 13 ans et de 15 ans afin de les intégrer progressivement dans un processus de compétition pour les moins de U11, et pour les U13 et U15 de proposer une compétition permettant la cohabitation de niveaux de jeu différents en favorisant le plus possible l'opposition des joueurs ayant un niveau de jeu similaire. La première compétition pour les U11 doit être vécue comme un acte de plaisir qui s'inscrit dans la continuité des apprentissages du Club et du Comité.

Il convient donc que parents et entraîneurs préparent les jeunes joueurs à la vivre comme tels.

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. GENERALITES

- 1.1 Le Circuit Régional Jeunes d'Île-de-France (ou CRJ-IDF) est un circuit sous la responsabilité de la LIFB. Elle définit son règlement, le nombre d'étapes, les dates (disponibles sur le site de la Ligue : www.lifb.org) et les conditions d'organisation.
- 1.2 Chaque étape se déroulera selon les dernières règles et les derniers protocoles sanitaires ; chaque participant (joueurs, conseillers, spectateurs, organisateurs...) pourra se voir refuser l'accès à la salle s'il ne respecte pas les règles sanitaires mises en place. Chaque étape se déroulera aussi selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 L'organisation des étapes peut être confiée par la LIFB aux Clubs et aux Comités Départementaux d'Île-de-France.
- 1.4 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence joueur et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 1.5 Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier, partiellement ou totalement, tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.6 Le Juge Arbitre saisit son rapport dans Poona dans la semaine suivant la compétition.
- 1.7 Les Comités Départementaux d'Île-de-France devront obligatoirement organiser un Dispositif Avenir Départemental (DAD) au cours de la saison pour pouvoir inscrire des joueurs à la compétition. La date du DAD devra être communiquée par tout moyen écrit avant la date limite des inscriptions de la première étape du CRJ-IDF.
- 1.8 Sur proposition du responsable sportif et après avoir consulté l'Equipe Technique Régionale, la LIFB établira la liste des joueurs identifiés « Liste Elite » qui pourra évoluer au cours de la saison.
- 1.9 Cette liste sera transmise aux Comités dès l'ouverture des inscriptions et pour chaque CRJ-IDF de la saison en cours.

2. CATEGORIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le Circuit Régional Jeunes d'Île-de-France est un circuit de compétitions régionales qui s'adresse aux joueurs d'Île-de-France des catégories « minibad », « poussin », « benjamin » et « minime ».
- 2.2 Le Circuit Régional Jeunes d'Île-de-France sera composé de 4 étapes. La dernière étape du circuit concernera les catégories d'âge U10, U12 et U14.
- 2.3 Pour chaque étape, les catégories d'âge proposées sont : Poussin, Benjamin et Minime.

Les tableaux de SH, SD, DH et DD seront proposés pour les Benjamins et les Minimes sur l'ensemble des étapes, et les tableaux de DMx sur une seule étape. Seul le simple sera proposé aux Poussins.

- Samedi :
 - Benjamin : Double/Mixte
 - Minime : Simple

- Dimanche :
 - Poussin : Simple
 - Benjamin : Simple
 - Minime : Double/Mixte

- Lundi (pour l'étape 3 et si le lieu d'accueil le permet)
 - Benjamin et Minime : Double Mixte

2.4 L'étape du 3 du CRJ ne sera pas ouverte aux Poussins, si le Challenge Poussin Régional est organisé le même week-end.

2.5 Les tableaux en double pour les catégories "Benjamin" et "Minime" sont répartis de la manière suivante :

- CRJ n°1 : DH/DD
- CRJ n°2 : DH/DD
- CRJ n°3 : DMx, et DH/DD si le lieu d'accueil en permet l'organisation.
- CRJ n°4 : DH/DD

2.6 Le nombre de places maximum par tableau est le suivant :

2.6.1 Nombre de places ouvertes pour le simple : 24 joueurs pour les poussins et 32 joueurs (au total : cf ci-dessous) pour les benjamins comme pour les minimes.

La LIFB se donne le droit d'accepter plus de joueurs dans toutes les catégories si et seulement si le bon déroulement de la compétition peut être respecté, en particulier les limites d'horaires et le nombre maximal de matchs joués par joueur / par jour.

Le nombre maximum de joueurs et de séries ne pourra jamais dépasser :

- Poussins : 32 joueurs / 3 séries
- Benjamins : 44 joueurs / 4 séries
- Minimes : 44 joueurs / 4 séries

2.6.2 Tableaux de double : 12 paires / 3 séries maximum

2.6.3 Lorsque le gymnase comporte 8 terrains ou plus, l'ensemble des catégories joueront sur le même lieu de compétition.

En référence à l'article du RGC et ce dans le but de favoriser l'intérêt sportif dans toutes les catégories et dans tous les tableaux, la LIFB constituera dans la mesure du possible des tableaux en simple et en double de niveau.

2.7 Sélection des participants

2.7.1 Aucun joueur NC (non classé) ne sera accepté, sauf si les Comités demandent des wildcards (à justifier). Dans la mesure du possible, l'ensemble des tableaux de simple et de double se joueront en poules suivi d'une phase d'élimination directe.

2.7.2 Catégorie Poussin

Les 8 Comités Départementaux franciliens peuvent présenter 6 joueurs et 6 joueuses par tableau (3 titulaires et 3 remplaçants).

Les places laissées vacantes par les Comités présentant moins de 3 titulaires seront occupées par des joueurs/joueuses retenu(e)s par la commission de sélection rattachée au secteur de l'Accès au Haut Niveau. Cette sélection se fait sur la base de la liste des remplaçants des autres Comités franciliens.

2.7.3 Catégories Benjamin et Minime

2.7.3.1 Tableaux de simple : choix des joueurs

- Chaque Comité Francilien aura d'office le droit d'inscrire les deux premiers de l'étape de son Circuit Départemental Jeunes précédant le CRJ, étape qui devra être organisée plus de trente jours avant l'étape concernée du CRJ-IDF, afin de pouvoir respecter l'article 3.2 du présent règlement. Dans le cas où une telle compétition départementale n'aurait pu avoir lieu dans ces délais, le CTD (ou faisant office de CTD) pourra désigner deux joueurs en lieu et place.
- Les séries 1 seront constituées par les meilleurs inscrits de la catégorie au maximum de 8 places, lors de la première étape du CRJ-IDF. Lors des étapes suivantes, elles seront constituées par les meilleurs inscrits de la catégorie, tout en pouvant comprendre le premier de la série inférieure de l'étape précédente. Cette montée n'est pas une obligation mais une possibilité donnée au joueur ou à la joueuse.
- Les autres inscrits de la catégorie seront positionnés dans le ou les autres séries dans l'ordre de leur classement - après prise en compte des deux places « réservées » précitées - et dans la limite des places disponibles.
Les gagnants des séries inférieures auront la possibilité d'intégrer la série supérieure à la prochaine étape de la compétition, et ce sans caractère obligatoire. (Ex : vainqueur série 3 pourra intégrer la série 2 lors de la prochaine étape).

2.7.3.2 Tableaux de double : choix des joueurs

- o Une place par catégorie et par tableau est réservée par Comité.
- o 2 places (« wildcard », cf. ci-dessous) peuvent être accordées par la commission de sélection sur proposition des Comités.
- o Le tableau est complété par la ou les paires inscrites.
- o Dans le cas d'un trop grand nombre de paires inscrites, la commission de sélection précitée retiendra les meilleures d'entre elles en additionnant les rangs du classement en simple de chacun des joueurs/joueuses à la date limite d'inscription.

2.7.4 Critères de surclassement

2.7.4.1 En simple, les joueurs identifiés dans la « Liste Elite » francilienne ont obligation de jouer dans la catégorie d'âge supérieure. En double, si une paire est composée de deux joueurs de la « Liste Elite », elle a l'obligation de jouer dans la catégorie supérieure.

2.7.4.2 Pour les autres joueurs (ou paires) qui souhaitent se surclasser, une demande peut être faite par les CTD. Ces demandes pourront être acceptées uniquement si le joueur peut intégrer la série 1. En cas de refus de la demande, le joueur jouera dans sa catégorie initiale.

2.7.4.3 Un joueur souhaitant être surclassé devra l'être sur l'ensemble des tableaux qu'il dispute.

2.7.5 Critères complémentaires et précisions

2.7.5.1 Le vainqueur (ou paire) de la série 1 de l'étape précédente a la possibilité de s'inscrire dans la série supérieure.

2.7.5.2 Les joueurs/les paires bénéficiant de « wildcard » seront choisis par rapport aux demandes éventuelles de dérogations des Comités Départementaux. Ceux-ci pourront demander

deux dérogations argumentées au maximum par étape, toutes catégories et tous tableaux confondus. Ces demandes seront examinées par la commission de sélection rattachée au secteur d'Accès au Haut Niveau de la LIFB qui statuera.

2.8 Les tableaux seront ouverts à condition qu'il y ait au minimum 3 inscrits (joueur ou paires).

La Commission Sportive Régionale, en accord avec le Juge Arbitre de la compétition et selon les impératifs techniques des structures accueillant la compétition, se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux.

3. INSCRIPTIONS

3.1 L'inscription d'un joueur est effectuée par le responsable jeunes de son Comité Départemental d'appartenance.

Le Comité Départemental désignera en début de saison un responsable chargé des inscriptions. Il sera l'interlocuteur unique de la Ligue et représentera le Comité. Aucune inscription individuelle ou de Club ne sera prise en compte.

3.2 Les inscriptions doivent être effectuées 15 jours avant le début de la compétition. Les classements à cette date détermineront les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.

3.3 La date du tirage au sort est fixée dans la semaine suivant la fin des inscriptions. Le CPPH sera pris en compte à la date du tirage au sort pour la désignation des têtes de série.

3.4 Les inscriptions sont à réaliser exclusivement en ligne sur le Badnet de la Ligue (<https://lifb.badnet.org/Src>). Les comités doivent indiquer à l'inscription sur badnet quels sont les joueurs titulaires et les joueurs remplaçants. En l'absence d'indication, les joueurs les mieux classés au CPPH de simple seront placés en titulaires. Si un comité inscrit dans une catégorie plus de joueurs que la limite imposée (6 joueurs), les joueurs les moins bien classés au CPPH de simple seront d'office retirés des inscriptions.

3.5 Le règlement des inscriptions devra être réalisé à l'issue de la compétition par les Comités Départementaux lors de l'envoi des factures par le service comptabilité de la LIFB.

3.6 La prise en compte des inscriptions est déterminée à l'article 2.5.

3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à :

- Tableaux poussin : 10€ par joueur.
- Tableaux benjamin et minime : (par joueur) 12€ pour 1 tableau, 20€ pour le 2 tableaux.

3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h30 à 21h00 et le dimanche de 8h30 à 19h00. Les matchs seront planifiés au plus tôt à 9h.

3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions en ligne mal complétées sont supportées par le Comité Départemental en cause.

4. FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant à une étape du CRJ-IDF doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, son Comité Départemental est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 10 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Ce

justificatif permettra le remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant et qu'une liste d'attente a été créée, la paire doit se retirer. En cas d'absence de liste d'attente, le partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la LIFB essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur en remplacement.

5. DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux et seront disponibles en ligne sur le Badnet de la Ligue. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Les joueurs ou leur responsable nommé par le Club ou le Comité doivent venir pointer à la table de pointage dès leur arrivée dans le gymnase et ce, tous les jours où ils sont convoqués. En cas de retard, le joueur ou le responsable doivent contacter les organisateurs sous peine que le joueur concerné soit déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une remise de récompenses sera faite sur chaque journée pour le 1er et le 2ème de chaque tableau et chaque catégorie.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge Arbitre munie d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, le volant officiel de la compétition sera imposé. Le volant officiel est le AS30. Ces volants seront fournis pour les finales par la LIFB.
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre afin qu'il désigne, si possible, un arbitre ou faisant office d'arbitre (parents, entraîneurs, organisateurs, etc..). Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation à une étape du CRJ-IDF requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le Club ou le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs.